

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10.02.2023 que la convocation avait été faite le 31.01.2023 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Michel THOMAS, Lysiane DEGOUTIN, Alex NICOLAS, Laure BLANPIED, Tony VIGNOLA, Agnès THIEBAUT, Christian CRATZ, Gilles ROUGIREL, Mathilde THIERY, M-Christine HELLIN, Chantal NOISETTE, Agnès BRONNER, Catherine KETTERER, Philippe ROSENBERGER
Absents : David PETIT, Michel DEGOUTIN, Christophe LEBLAN (proc à M-Christine HELLIN)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Angèle BALOSSO et Philippe ROSENBERGER, absents à cette réunion.

1) Intercommunalité

Le Maire informe que la révision du PLU a été abandonnée et que le futur lotissement sera basé sur le PLU actuel. L'école Simone Veil risque de voir la fermeture d'une classe.

2) Bail ENERIA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet photovoltaïque sur les parcelles issues de la parcelle ZH56 et expose la promesse de bail emphytéotique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de signer la promesse de bail
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

3) Affouages : ajout parcelle 45

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'augmentation du nombre d'affouagistes sur la session 2022/2023, la parcelle 45 a été ajoutée afin de pouvoir servir tous les affouagistes.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'ajout de la parcelle 45 à la liste prévue initialement et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

4) Procédure d'expulsion

Le Maire expose au Conseil Municipal que le locataire d'un logement communal à Vigneulles les Hattonchâtel, a de gros retards de paiement de ses loyers et que malgré plusieurs interventions de la Commune et la Trésorerie, rien ne change.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire, charge le Maire de mener à bien cette procédure et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

5) Autorisation de voirie Mr NOBILI

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr NOBILI Gérard utilise le domaine public à titre privé au 2 rue sous la Ville à Creuë par la plantation d'un massif de fleurs et indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr NOBILI Gérard pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

6) Autorisation de voirie Mr GRASSER

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr GRASSER Marc utilise le domaine public à titre privé au 4 rue sous la Ville à Creuë par l'installation d'une clôture et la présence d'une citerne enterrée. La Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr GRASSER Marc pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

7) Autorisation de voirie Mr WARTH

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr WARTH Doris utilise le domaine public à titre privé au 5 rue sous la Ville à Creuë par l'installation d'une clôture et indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr WARTH Doris pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

8) Autorisation de voirie Mr LACOUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr LACOUR Dominique utilise le domaine public à titre privé au 4 Place de la Croix à Creuë par l'installation d'une clôture et indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr LACOUR Dominique pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

9) Autorisation de voirie Mr VILLAIN

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr VILLAIN Patrick utilise le domaine public à titre privé au 2 rue de la Cure à Creuë par l'installation d'une terrasse en bois et indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr VILLAIN Patrick pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

10) Autorisation de voirie Mr SIMONET

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr SIMONET Denis utilise le domaine public à titre privé au 10 rue des lavoirs à Creuë par l'installation d'une clôture et indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr SIMONET Denis pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

11) Autorisation de Voirie Mr LEMERCIER

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr LEMERCIER Samuel utilise le domaine public à titre privé au 15 rue Basse à Creuë par la plantation d'un gazon et le stockage d'une pile de bois. La Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une autorisation de voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde une autorisation de voirie à Mr LEMERCIER Samuel pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

12) Autorisation de voirie Mr DELOT

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr DELOT Jean-Pierre a déposé une demande d'autorisation de voirie pour le 15 rue Chaussé à Vigneulles-les-Hattonchâtel dans le but d'installer une clôture.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accorde l'autorisation de voirie à Mr DELOT Jean-Pierre pour une durée de 6 ans
- Fixe le montant de la redevance à 15€ par an
- Autorise le Maire à Signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

13) Tarifs CLSH 2023

Comme chaque année, le Maire propose les tarifs des diverses activités organisées pour les jeunes à chaque vacances, à savoir :

- Hiver du lundi 13 février au vendredi 24 février
- Printemps du lundi 17 avril au vendredi 28 avril
- Été du lundi 10 juillet au vendredi 18 août
- Automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre
- Noël du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier

Après délibération, le Conseil Municipal :

- suite à la demande de la CAF, décide de fixer les tranches d'imposition de la manière suivante (la référence est la ligne 14 de l'avertissement d'impôt intitulé : soit « impôt sur les revenus soumis au barème » pour les agents non imposables, soit « impôt sur les revenus après allégement du barème » pour les agents imposables).

- 1^{ère} Tranche : impôt compris entre 0 et 900 €
- 2^{ème} Tranche : impôt compris entre 901 et 1650 €
- 3^{ème} Tranche : impôt compris entre 1651 € et plus

- décide de fixer les tarifs pour les petites vacances de la manière suivante :

Petites Vacances :

1^{ère} tranche d'imposition :

- Accueil de loisirs avec repas :
Tarif extérieur : 77 €
Tarif Vigneulles + Communes participant :
64 € / semaine
- Accueil de loisirs en ½ journée ou stage 5 demi-journées :
Tarif extérieur : 51 €
Tarif Vigneulles + Communes participant :
38 € / semaine
- Stage de 4 jours :
Tarif extérieur : 75 €
Tarif Vigneulles + Communes participant
48 €
- Stage de 4 après midi ou 2 jours :
Tarif extérieur : 48 €
Tarif Vigneulles + Communes participant :
24 €
- Stage de 3 jours :
Tarif extérieur : 72 €
Tarif Vigneulles + Communes participant :
36 €

- Stage de trois après midi ou 1.5 jours :
 Tarif extérieur : 36 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant : 19 €
 - Stage de deux après midi ou 1 journée :
 Tarif extérieur : 32 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant 16 €
 - Stage d'un après midi:
 Tarif extérieur : 30 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant 15 €
 - Stage 5 demi journées : 37 €
 Tarif extérieur : 50 €
 - Camps ados 1 semaine
 Tarif extérieur : 115 €
 Tarif Vigneules + Communes participant 100 €
 - Sortie Journée ou ½ Journée (cinema, parc aventure ...) : 15 €
 Tarif extérieur : 30 €
 - Stage d'une semaine cirque ou 3 jours poney
- Tarif extérieur : 65 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant 50 €
- Stage 1 semaine
 Tarif extérieur : 76 €
 Tarif Vigneulles – Communes participant 61 €
 - Stage 5 demi-journée Poney
 Tarif extérieur : 65 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant 50 €
 - Journée exceptionnelle :
 Tarif extérieur : 40 €
 Tarif Vigneulles + Communes participant 25 €
 - Camp ados 3 jours 60 €
 Tarif extérieur : 100 €
 - Formation PSC1 : 50 €
 Tarif extérieur : 67 €

2° tranche d'imposition : + 1 € par rapport aux tarifs ci-dessus

3° tranche d'imposition : + 2 € par rapport aux tarifs ci-dessus

- Décide de fixer les tarifs pour les vacances d'été de la manière suivante :

- Par rapport au nombre de semaine en Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	77 €	78 €	79 €
1 ^{ère} semaine	64 €	65 €	66 €
2 ^{ème} semaine	54 €	55 €	56 €
3 ^{ème} semaine et plus	44 €	45 €	46 €

- Par rapport au nombre de semaine en ½ Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	51 €	52 €	53 €
1 ^{ère} semaine	38 €	39 €	40 €
2 ^{ème} semaine	33 €	34 €	35 €
3 ^{ème} semaine et plus	28 €	29 €	30 €

- Par rapport au nombre d'enfants en journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 ^o enfant	64 €	65 €	66 €
3 ^{ème} enfant et plus	49 €	50 €	51 €
Extérieur poney	91 €	92 €	93 €
1 ^{er} et 2 ^o enfant poney	76 €	77 €	78 €
3 ^{ème} enfant poney	67 €	68 €	69 €

- Par rapport au nombre d'enfants en ½ journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 ^o enfant	38 €	39 €	40 €
3 ^{ème} enfant	29 €	30 €	31 €
Extérieur poney	67€	68€	69€
1 ^{er} et 2 ^o enfant poney	52 €	53 €	54 €
3 ^{ème} enfant poney	47 €	48 €	49 €

- Par rapport au nombre d'enfants pour le camp :

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	115€	116€	117€
1 ^{er} et 2 ^o enfant	100 €	101 €	102 €
3 ^{ème} enfant	90 €	91 €	92 €

- Cumul enfants et semaines en journée

	1 ^{er} et 2 ^o enfant			3 ^{ème} enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	64 €	65 €	66 €	49 €	50 €	51 €
2 ^{ème} semaine	54 €	55 €	56 €	44 €	45 €	46 €
3 ^{ème} semaine et plus	44 €	45 €	46 €	39 €	40 €	41 €

- Cumul enfants et semaines en ½ journée

	1 ^{er} et 2 ^o enfant			3 ^{ème} enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	38 €	39 €	40 €	29 €	30 €	31 €
2 ^{ème} semaine	33 €	34 €	35 €	26 €	27 €	28 €
3 ^{ème} semaine et plus	28 €	29 €	30 €	22 €	23 €	24 €

A noter que l'activité la plus chère sera prise pour la première semaine et/ou le premier enfant.

- Décide d'embaucher des animateurs pour toutes ces activités

- Fixe leurs indemnités de la manière suivante :

- 35 € par jour pour les BAFA en ½ journée
- 29 € par jour pour les stagiaires BAFA en ½ journée
- 26 € par jour pour les sans formation en ½ journée
- 50 € par jour pour les BAFA en journée avec le temps de midi
- 44 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée avec le temps de midi
- 41 € par jour pour les sans formation en journée avec le temps de midi
- 41 € par jour pour les BAFA en journée sans le temps de midi
- 35 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée sans le temps de midi
- 32 € par jour pour les sans formation en journée sans le temps de midi
- 64 € par jour pour le camp pour les BAFA et stagiaire BAFA

- Décide qu'une indemnité de déplacement de 15 € par semaine sera versée aux animateurs pour l'accueil de loisirs en journée.

- Décide de mettre en place un pré-accueil de 8h00 à 10h00 pour les parents qui travaillent et de fixer le prix à 7.50 € la semaine et d'appliquer une amende forfaitaire de 20 € pour les parents accusant un retard de plus d'1/4 d'heure sauf si les animateurs en avaient été informés.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de Tony VIGNOLA.

14) Questions diverses

- Agnès BRONNER demande à ce que le stationnement gênant rue de l'atre à Vigneulles soit revu.
- Marie-Christine HELLIN demande si l'action de stérilisation des chats errants sera reconduite pour 2023
- Philippe ROSENBERGER s'interroge sur les travaux de voirie rue de l'Atre à Viéville sous les Côtes